



Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral de sociétés carabine 10m (CFS C-10) ¹

Edition 2018/2019 - Page 1

Doc.-N° 5.12.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Concours fédéral de sociétés carabine 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral de sociétés carabine 10m (CFS C-10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2. Annonce

2.1 Responsable du concours

Toute la correspondance est à adresser au responsable du concours (RC) CFS C-10:

Rolf Binz, Huntelweg 87, 4586 Kyburg-Buchegg

Tél. P. : 032 661 17 09

Courriel: rolf.binz@swissshooting.ch

2.2 Centrale d'annonce des membres de la Fédération

Les Membres de la Fédération (MF) désignent pour leur territoire un responsable CFS C-10. Ce dernier annonce au RC CFS C-10 au plus tard jusqu'au **1^{er} septembre 2018** les dates et les installations de tir 10m.

2.3 Installation de tir 10m

Chaque société tire dans son installation de tir 10m. La Division carabine 10/50m peut autoriser des exceptions.

2.4 Cartes-couronne

Les MF commandent les cartes-couronne, directement et à leurs frais, auprès de l'intendant des cartes-couronne:

Ulrich Hirsbrunner, Grenzstrasse 23, case postale, 2558 Aegerten

Tél. P. : 032 373 22 50

Courriel : hirsbrunneru@bluewin.ch

3. Matériel

La commande de matériel doit être effectuée avant le **1^{er} septembre 2018**:

- des listes de participants, listes de classement des sociétés, feuilles de calcul et formulaires de rapport peuvent être obtenus auprès du RC CFS C-10 (par courriel).
- les feuilles de stand et cartes des tireurs sportifs sont expédiées par le RC CFS-C10.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4. Résultats obligatoires

70 pourcent des tireurs licenciés de chaque société, ou pour le moins six tireurs seront pris en compte comme résultats obligatoires. Lors du calcul, il y a lieu d'arrondir les fractions de moins de 0,5 vers le bas et les fractions de 0,5 et plus vers le haut.

5. Programme de tir

Le programme comporte les cibles exercice et société.

- Cible à 10 points
- Position:
 - a) debout appuyé - Juniors U10 - U15 (2011 - 2005)
- Seniors-Vétérans (nés en 1949 et plus âgés)
 - b) debout à bras franc toutes les classes d'âge (nés en 2011 et plus âgés)

5.1 Cible exercice

Des passes d'exercices en nombre illimité sont autorisées avant chacune des deux passes société.

5.2 Cible société

Deux passes à 10 coups, coup par coup. En cas de tir sur cible en carton, on ne doit tirer qu'un seul coup par visuel.

6. Questions administratives

- 6.1 Le nombre des membres licenciés par société est fixé le **15 novembre 2018** par les MF sur la base des données de l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS).
- 6.2 En cas de litige lors du calcul du résultat d'une société, cette dernière s'adressera au responsable des MF. Les résultats ne seront remis au RC CFS C-10 que lorsqu'ils auront été définitivement vérifiés.
- 6.3 Si une société ne participe pas au CFS C-10 pendant une année, elle sera reléguée dans la catégorie de performance inférieure pour la saison suivante.
- 6.4 Les responsables des MF peuvent obtenir le logiciel (fichier Excel) pour le calcul des résultats des sociétés auprès du RC CFS C-10 (par courriel). Les MF ne peuvent faire usage de leurs propres logiciels que lorsque ceux-ci correspondent aux documents officiels de la FST.

7. Distinctions et limites

Des distinctions seront remises sous forme de cartes-couronnes et des cartes de tireur sportif.

Limites de distinction par classe d'âge:							
Classe d'âge	Juniors U10 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Seniors-Vétérans	Juniors U10 - U15	Seniors-Vétérans
	debout, bras franc					debout, sur appui	
Année de naissance	2011 - 2003	2002 - 1999	1998 - 1960	1959 - 1950	dès 1949 et plus âgés	2011 - 2005	dès 1949 et plus âgés
Points	152	156	160	156	152	156	

8. Finances / Frais de participation

Redevances en faveur de la FST, pour chaque participant:

- part des frais du CFS C-10 Fr. 2.40
- contribution de sport et de formation Fr. 0.60

Le montant total de Fr. 3.00 par participant sera facturé aux MF par le Secrétariat général de la FST.

9. Retour du matériel

Le matériel doit être retourné dans un délai de trois semaines après le dernier jour de tir, mais au plus tard jusqu'au **15 avril 2019**.

Tous les documents doivent être datés et signés.

10. Classements

Les classements de chaque classe de performance seront publiés sur le site internet de la FST.

11. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CFS C-10 de la saison 2017/2018 du 15 mai 2017;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 14 mai 2018;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Rolf Binz
Chef a.i. de la Division	Responsable du
Carabine 10/50m	concours CFS C-10